



**Madame Martine DONEY**  
**Présidente du Syndicat Mixte du**  
**Schéma de Cohérence Territoriale**

à

**Monsieur Roland MORALES**  
**Maire de Recologne**

SMSCoT  
**smscot@grandbesancon.fr**  
N° Tel : 03 81 87 89 31  
Réf. : n° 16 - 147163  
Dossier suivi par : Marie-Laure MERLE BERTIN

Objet : Avis du SMSCoT sur le projet de PLU arrêté  
de Recologne

Besançon, le 16 DEC. 2016

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé pour avis le 25 octobre 2016 le projet de plan local d'urbanisme de votre commune arrêté par votre Conseil Municipal, et je vous en remercie.

Conformément à l'article L.131-4, les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé le 14 décembre 2011. Votre projet a fait l'objet d'un examen par le Bureau du SMSCoT le 6 décembre dernier.

Après examen, votre projet est apparu vertueux, conçu dans une volonté de développer la commune tout en ménageant son environnement, adoptant des principes allant parfois au-delà des attentes du SCoT, ce qui mérite d'être souligné.

Un seul point doit cependant être amendé au risque de constituer une incompatibilité avec le SCoT. Il concerne le hameau situé route des Tuileries, à l'entrée du village et qui fait l'objet d'une extension classée UA. Une extension de constructions aujourd'hui en situation isolée va à l'encontre des orientations du SCoT qui limitent les possibilités de mitage de l'espace rural. Aussi, le PLU doit limiter le zonage UA afin de ne pas permettre la construction de nouvelles habitations dans un secteur agricole.

Le Bureau s'est interrogé sur le fait que seule la zone UA autorise le commerce. Disposant déjà de nombreux commerces, la commune aurait pu favoriser une diversification des fonctions dans le règlement du PLU, notamment dans les secteurs déjà urbanisés afin de conforter l'existant.

Aussi, j'ai le plaisir de rendre **un avis favorable** au projet de PLU arrêté par votre conseil municipal le 14 octobre 2016 **sous réserve** que le point précédent soit amendé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

La Présidente

Martine DONEY

Copie : DDT - AudaB